YERRES

Service Culturel
N° tél. : 01.69.48.93.93
N/Réf. : NDA/ACD/EN

DECISION N° 2006/310

OBJET : Décision n°2006/174 du 15 juin 2006 relative à la passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert de Gospel par la Compagnie des Saïs : modification

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal du 4 avril 2001 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU la décision n°2006/174 du 15 juin 2006 relative à la passation d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un concert de gospel avec la Compagnie des Saïs,

VU le contrat correspondant en date du 22 juin 2006

CONSIDERANT que la dite décision et le contrat correspondant comportent l'indication d'un montant H.T. et d'un montant TTC alors que l'Association n'est pas assujettie à la TVA

DECIDE

PREND acte que le montant de la prestation du samedi 24 juin 2006 s'élève à 500 euros H.T (association non assujettie à la TVA).

DIT que les autres dispositions de la décision 2006/174 du 15 juin 2006 et du contrat correspondant demeurent inchangées,

Fait à Yerres, le 16 novembre 2006

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91330 (ESSONNE)

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération